

EMPIRE CHÉRIFIEN  
 Protectorat de la République Française  
 AU MAROC

# Bulletin Officiel

**ABONNEMENTS :**

	MAROC	FRANCE et Colonies	ÉTRANGER
3 MOIS . . . .	4.50	6 fr	7 »
6 MOIS . . . .	8 »	10 »	12 »
1 AN . . . . .	15 »	18 »	20 »

**ON PEUT S'ABONNER :**

À la Résidence de France, à Rabat,  
 à l'Office du Gouvernement Chérifien à Paris  
 et dans tous les bureaux de poste.  
 Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

**ÉDITION FRANÇAISE**  
 Hebdomadaire

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :  
 Résidence Générale de France à Rabat (Maroc)

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser  
 à la Direction du *Bulletin Officiel*.

Les mandats doivent être émis au nom de M. le  
 Trésorier Général du Protectorat.

**PRIX DES ANNONCES :**

Annonces judiciaires ( la ligne de 34 lettres,  
 et légales corps 8. . . . . **0.50**  
 Sur 4 colonnes :  
 Annonces et avis divers ( les dix 1<sup>res</sup> lignes, la ligne. **0.60**  
 les suivantes, — **0.50**

Pour les annonces réclames, les conditions  
 sont traitées de gré à gré.

Réduction pour les annonces et réclames  
 renouvelées.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour toute la zone du Protectorat Français de l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au " Bulletin Officiel " du Protectorat.

**SOMMAIRE**

	PAGES
1 - Ouverture de l'Exposition Franco-Marocaine de Casablanca . . . . .	569
<b>PARTIE OFFICIELLE</b>	
1 - Déclarations relatives à la suppression des Capitulations dans la zone française de l'Empire Chérifien faites par les Gouvernements de Bolivie, de l'Uruguay et du Japon . . . . .	574
1 - Ordre général n° 6 . . . . .	575
1 - Additif à l'Ordre général n° 6 . . . . .	579
1 - Arrêté Résidentiel du 4 Septembre 1915 portant modifications à l'Arrêté organique constituant des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture et des Chambres d'Agriculture. . . . .	583
1 - Arrêté du Directeur de l'Office des Postes et des Télégraphes transformant en établissement de facteur-receveur des Postes et des Télégraphes le Bureau télégraphique militaire de Mechra Bel Estri . . . . .	583
1 - Arrêté du Directeur de l'Office des Postes et des Télégraphes portant création d'une recette des Postes et des Télégraphes de plein exercice à Fedhala . . . . .	583
1 - Arrêté du Directeur de l'Office des Postes et des Télégraphes portant création d'une recette des Postes et des Télégraphes de plein exercice à Figuig . . . . .	583
1 - Arrêté du Directeur Général des Travaux Publics autorisant le Comptoir Métallurgique du Maroc à établir un dépôt d'explosifs près de Casablanca . . . . .	584
11 - Nomination dans le corps des interprètes . . . . .	585
11 - Nomination . . . . .	585
<b>PARTIE NON OFFICIELLE</b>	
1 - Situation politique et militaire de la zone française du Maroc à la date du 11 Septembre 1915 . . . . .	585
11 - Direction de la Santé et de l'Assistance publiques. — Rapport mensuel (Août 1915). . . . .	586
11 - Annonces et avis divers . . . . .	589

**OUVERTURE  
 DE L'EXPOSITION FRANCO-MAROCAINE  
 de Casablanca**

Le RESIDENT GENERAL a présidé le dimanche 5 septembre, à 16 heures, à l'ouverture de l'Exposition franco-marocaine de Casablanca.

Le RESIDENT GENERAL et Madame LYAUTEY arrivèrent en automobile, accompagnés de SI EL MAHDI GHARNIT, Représentant spécialement SA MAJESTÉ LE SULTAN, de MM. LONG, Député, CHAILLEY, Secrétaire Général de l'Union Coloniale Française, l'Intendant Général LALLIER DU COUDRAY, Secrétaire Général du Protectorat, GAILLARD, Secrétaire Général du Gouvernement Chérifien, et de la suite militaire et civile du RESIDENT GENERAL.

Ils descendirent dans l'axe de l'avenue centrale de l'Exposition où ils furent reçus par M. BERTI, Commissaire Général de l'Exposition et ses collaborateurs, le Comité de patronage, les Commandants de Région, les notabilités indigènes, au premier rang desquelles se trouvaient EL HADJ OMAR TAZI, Pacha de Casablanca, et EL HADJ THAMI GLAOUI, Pacha de Marrakech, les hauts fonctionnaires du Protectorat, les délégués régionaux à l'Exposition, les notabilités locales et les principaux groupements, Comité d'Etudes Economiques, Chambre de Commerce, Commission Municipale.

Sous la conduite du Commissaire Général, le Général LYAUTEY, suivi du cortège officiel, se rendit tout d'abord au Pavillon de l'Importation pour y saluer l'apport des industriels et commerçants de la Mère-Patrie. Puis il parcourut successivement le Pavillon de la Chaouïa et de Casablanca qui offre à l'Exposition une si généreuse hospitalité, les pavillons des services publics, parmi lesquels les pavillons militaires et ceux de l'Agriculture et des Forêts retinrent longuement l'attention, les pavillons des régions d'une diversité si ingénieuse et si instructive, enfin les pavillons particuliers qui, s'ajoutant aux expositions individuelles et aux contributions financières, témoignent du concours largement apporté par tous à cette manifestation de la production et du travail marocains.

Le cortège se réunit ensuite dans la salle de l'Alhambra où M. BERTI salua le RESIDENT GENERAL en ces termes :

« Mon Général,

« Vous m'avez demandé de conserver à cette manifestation du travail que je viens d'avoir l'honneur de vous présenter le caractère de sobriété, de discrétion et de sérieux qui s'imposait dans les circonstances présentes. Je me suis efforcé de faire à cet égard de mon mieux pour répondre à votre désir. Vous m'avez aussi demandé de ne pas vous faire aujourd'hui un discours, et je me garderai d'enfreindre cette consigne, mais puis-je laisser passer, cette date mémorable sans rappeler en deux mots les raisons et le caractère de cette manifestation, sans dire par quoi elle se distingue des autres Expositions, et sans parler des généreux concours et des précieuses collaborations qui m'ont permis de réaliser cette entreprise dans le court délai qui nous était imparti ? Vous me pardonnerez, mon Général, j'en suis sûr, d'avoir parlé quand même.

« Ferme et résolu, depuis la guerre, à remplacer le commerce allemand au Maroc, vous avez provoqué et suivi, mon Général, avec un intérêt vraiment encourageant pour vos collaborateurs toutes les enquêtes, les missions et les études entreprises dans ce but. Vous avez, à un moment où l'on était encore indécis sur la marche à suivre pour arriver à un résultat pratique, dirigé toutes les initiatives avec une telle sûreté de vue et un sentiment si précis des mesures à prendre que le but à atteindre est apparu à tous très nettement.

« Je rappelle les travaux entrepris par les Services Economiques de votre Résidence Générale, les renseignements précieux recueillis dans les régions, et l'enquête très approfondie dont le Contrôle de la Dette prenait l'initiative, et qui a permis d'établir le rapport que vous avez si flatteusement apprécié, les collections d'articles austro-allemands réunies dans les régions et par le Contrôle de la Dette.

« N'est-ce pas en examinant, au cours d'une visite à la Douane, la collection des articles produits et vendus ici par l'Autriche et l'Allemagne que vous avez précisé les grandes lignes de la lutte à engager contre nos ennemis sur le terrain commercial ? Il faudrait montrer, disiez-vous, tous ces articles à nos fabricants de France et leur demander de nous mettre en mesure d'exposer ici des articles similaires par lesquels ils pourraient être remplacés. Vous veniez de décider, mon Général, de l'Exposition Franco-marocaine.

« Sans doute, n'aviez-vous en vue à ce moment qu'une mise en contact sur un terrain très limité de la demande marocaine et de l'offre française : mais presque aussitôt vous envisagiez la création de musées commerciaux et vous chargiez M. Luret, Directeur des Services de la Dette, d'une mission en France.

« Mais, mon Général, l'œuvre que vous entrepreniez ainsi devait nécessairement prendre plus d'ampleur que vous n'aviez pensé, et, vous en avez certainement eu le

sentiment très net en apprenant les succès de la mission de M. Luret et les démarches entreprises avec la même activité et le même dévouement par M. Terrier, délégué du Gouvernement Français.

« Il m'est particulièrement agréable de dire ici dans quels termes élogieux vous avez apprécié cette double collaboration. Les rapports que ces messieurs vous adressaient de France et la sympathie avec laquelle leurs efforts étaient secondés par nos compatriotes vous décidèrent à prononcer le mot : Exposition.

« Vous nous distinguons, ai-je dit en commençant, des autres manifestations similaires. Par quoi ? D'abord, et avant tout, parce que celle-ci se produit pendant la plus grande guerre des siècles et dans des conditions qui nous permettent de donner au monde la mesure de l'énergie de notre pays et du ressort de ses enfants ; parce que à la différence de toutes les autres expositions, l'organisation de celle-ci s'est poursuivie sans incidents, sans conflits, sans aucune difficulté de personnes.

« Mais mon Général, pouvait-il en être autrement avec des collaborateurs de la valeur de ceux qui m'étaient attachés : M. René-Leclerc, dont vous connaissez l'esprit méthodique et la puissance de travail et qui a été la cheville ouvrière de notre œuvre, prévenait toujours à temps, par une réglementation toujours bien étudiée, toutes les divergences possibles ; les plans conçus avec un goût si distingué par M. Tranchant de Lunel pouvaient-ils être discutés ? Et l'eussent-ils mérité que la critique n'aurait pas eu le temps de s'exercer tant en était rapide l'exécution si heureusement assurée par notre Ingénieur M. le Capitaine Brau, dont tout le monde a admiré ici la belle activité.

« Je vous ai déjà signalé, mon Général, tous les concours qui nous ont permis de réaliser notre entreprise en n'imposant à l'Etat, malgré la gratuité des emplacements, que des charges relativement légères et je me réserve de donner à ces concours toute la publicité qu'ils méritent ; mais je tiens à dire aujourd'hui, que leur importance dépasse la somme de 400.000 francs.

« Je manquerais à mon devoir si je n'adressais pas l'expression de toute ma reconnaissance à M. de Saint-Aulaire, président du Comité de Patronage, à MM. les Secrétaires Généraux et Directeurs Généraux, civils et militaires, à M. Malet, Directeur de l'Agriculture, qui a organisé la partie la plus intéressante de cette manifestation, et à tous les Commandants de Régions pour leur si bienveillant appui, à M. le Colonel Targe notamment qui, dès les premiers jours, nous a si utilement aidés, à M. le Colonel Calmel, dont je ne suis pas arrivé à lasser la bienveillante obligeance, à MM. les Délégués des Colonies et de Tanger, pour leur si précieuse collaboration, à M. l'Architecte de Montarnal, dont vous pourrez, dans quelques jours, apprécier le talent, à MM. les Architectes qui ont coopéré à notre œuvre, aux Sociétés d'Entreprise et aux Entrepreneurs qui se sont fait un point d'honneur de finir leurs travaux à temps, aux ouvriers qui ont fourni leur bras, à tous les collaborateurs du Commissariat Général

dont j'ai pu apprécier tout le dévouement. J'aurai garde d'oublier la Presse qui m'a si heureusement secondé dans tous mes efforts et à laquelle j'adresse l'expression de toute ma reconnaissance.

« Je tiens aussi tout particulièrement à vous dire, mon Général, combien ma tâche s'est trouvée simplifiée grâce à l'accueil si empressé que M. le Général Gueydon de Dives a toujours réservé à mes demandes et à l'appui que n'a cessé de m'apporter M. de Tarde, Secrétaire Général adjoint du Protectorat, qui a conçu avec vous l'idée de l'Exposition.

« J'adresse l'expression de ma vive gratitude à tous les exposants de la Métropole et du Maroc qui se sont groupés autour de nous, donnant ainsi un bel exemple de confiance dans l'avenir. Je salue Casablanca, cette ville pleine de ressources, d'activité, d'intelligence et de vie, qui vient de donner, d'une manière si éclatante, la mesure de ce que l'on peut quand on le veut.

« Permettez-moi enfin, mon Général, de vous dire avant de terminer, combien je vous suis respectueusement reconnaissant de l'honneur que vous m'avez fait en me confiant la Direction du Commissariat Général. Si j'ai rempli ma mission à votre satisfaction, si toutes ces énergies, ces activités et ces concours auxquels je viens de rendre hommage se sont manifestés avec la cohésion que vous désirez voir en toutes choses, c'est grâce à vous, mon Général, c'est parce que notre œuvre a procédé de l'activité qui préside à toutes vos entreprises, c'est grâce à la confiance que vous nous avez témoignée, c'est, souffrez que je le dise, si nous avons réussi, par votre volonté si fermement agissante que nous avons atteint le but. Je vous demande, mon Général, si, après la visite que vous venez de faire, vous l'en jugez digne, de proclamer ouverte l'Exposition Franco-Marocaine.

SI EL MAHDI GHARNIT, Délégué de Sa Majesté Chérifienne, prit ensuite la parole :

« J'ai l'honneur de remercier, ici, au nom de Sa Majesté Chérifienne Moulay Youssef, M. le Résident Général, qui a eu, au milieu des événements qui troublent le monde entier, assurer à l'Empire Chérifien une sécurité telle qu'elle permet aujourd'hui cette manifestation de paix et d'essor économique.

« Je remercie aussi les personnalités éminentes qui ont présidé à l'organisation de cette Exposition. Sa Majesté est convaincue qu'elle aura une très grande utilité pour le développement des opérations commerciales du Maroc, ainsi que pour l'éducation des populations marocaines si laborieuses et qui se rendent compte des profits qu'elles ont à recueillir des procédés économiques et agricoles dont elles voient sous leurs yeux les avantages.

Puis, EL HADJ OMAR TAZI, Pacha de Casablanca, exprima en ces termes :

« C'est pour moi, une grande joie doublée d'un grand honneur de saluer, dans cette enceinte, votre Haute Per-

sonnalité, le représentant de Sa Majesté Chérifienne et de tous les personnages éminents qui vous entourent en ce jour béni qui voit s'ouvrir l'Exposition Franco-Marocaine, afin de souhaiter la bienvenue dans cette ville de Casablanca à tous ceux qui ont bien voulu honorer de leur présence cette belle manifestation de la paix et de l'essor économique du Maroc.

« Cette Exposition ne manquera pas de resserrer davantage les liens indissolubles qui unissent les Français aux Marocains et d'être fertile en résultats pour le commerce des deux pays, pour la plus grande prospérité de l'Empire Chérifien et le bien-être de ses habitants.

« Je suis très heureux de saisir cette occasion pour rendre hommage à Notre Glorieux Sultan, Sa Majesté Moulay Youssef, dont la bienveillante sollicitude est sans borne pour tout ce qui touche au bien-être de Ses sujets et aux intérêts de Son Empire.

« Que Dieu lui continue sa bienfaisante assistance.

« Je suis également très heureux de rendre hommage à la sollicitude du Glorieux Gouvernement Français pour tout ce qu'il a déjà fait pour nous et particulièrement pour nous avoir dotés d'un Chef incomparable tel que vous, mon Général, à qui le Maroc doit ce qu'il est aujourd'hui, grâce aux incessants efforts que vous déployez chaque jour, ne ménageant jamais votre peine quand il s'agit du bien du pays et de ses habitants.

« Qu'il accorde à la France et à ses Alliés un incessant triomphe sur leurs ennemis et qu'il seconde vos efforts et réalise vos désirs.

Le RESIDENT GÉNÉRAL répondit par l'allocation suivante :

« Mon cher Commissaire Général,

« Commençons, si vous le permettez, par un *mise* au point. Vous m'exprimez votre reconnaissance pour avoir reçu la charge de Commissaire Général alors que c'est à nous à vous dire la nôtre pour avoir accepté cette lourde tâche, malgré le surcroît imprévu qu'elle venait apporter à l'important service que vous n'avez cessé de diriger.

« Depuis trois ans que je bénéficie de votre collaboration, j'avais bien hautement apprécié la clarté et la précision de votre esprit, la sûreté de votre jugement et votre activité. Mais il a fallu cette occasion pour mettre en relief vos aptitudes supérieures d'organisateur, de metteur en œuvre, de moteur à la fois puissant et souple, votre esprit de décision et d'initiative, votre calme scariant au milieu des difficultés, bref, ces dons d'autorité et de commandement qui font le chef avec qui on est assuré de la réalisation et du succès, quelle que soit la tâche qu'on lui confie.

« Je suis l'interprète de tous, dont les yeux en ce moment me regardent et m'approuvent, en vous associant dans notre gratitude tous les collaborateurs qui ont, avec vous, réalisé ce tour de force : M. René-Leclerc, dont l'activité inlassable et la science technique ont été la cheville

ouvrière de votre œuvre ; M. Malet, qui a su donner, dans cette manifestation de travail, à l'Agriculture et à la Colonisation, la place qui leur revenait, c'est-à-dire la première ; M. Tranchant de Lunel, le magicien qui, de sa baguette, a fait surgir du sol, en quelques semaines, cette ville charmante, en étroite association avec votre Ingénieur, le Capitaine Brau, réalisateur pratique et rapide par excellence ; M. Guillaume de Tarde, qui, ainsi que vous l'avez rappelé, a été l'un des premiers à avoir cette conception hardie de l'Exposition et a été l'agent de liaison infatigable et ingénieur, non seulement entre la Résidence Générale et vous, mais entre le Maroc et son incomparable correspondant à Paris, M. Terrier.

« Vous avez répondu à la pensée de tous en évoquant le souvenir du Colonel Targe, dont l'activité solutionniste et l'initiative sont à la base de cette Exposition, comme de tant d'autres œuvres qui ont transformé Casablanca. Nous ne saurions assez nous féliciter que le Colonel Calmel ait continué cette tradition, nous apportant une aide quotidienne dont vous avez apprécié toute la valeur. Enfin, je n'aurais garde d'oublier M. Luret, du Contrôle de la Dette, qui a été le premier initiateur de notre entrée en campagne contre le commerce austro-allemand et le propagateur en France de l'idée qui se réalise aujourd'hui, non plus que M. de Montarnal, l'agent si actif auprès de nous du Comité Français des Expositions à l'Etranger.

« Je joins mes remerciements aux vôtres pour MM. les Commandants de Région et de Cercle, les Chefs des Services Municipaux, les fonctionnaires indigènes, les agents civils et militaires, qui ont apporté à cette œuvre, avec tant d'intelligence et de dévouement, la part de la collaboration officielle.

« Mais non moindre est notre reconnaissance pour l'effort privé, pour les Comités des Etudes Economiques, les délégués régionaux et pour tous ceux, Sociétés financières, groupements et individualités qui, une fois franchie la période inévitable de surprise et de flottement, sitôt comprise la portée pratique de l'idée, s'y sont donnés à plein et, non seulement en apportant leurs efforts, leurs ressources, mais, ce qui est autrement méritoire, par ces temps difficiles, en ouvrant leur bourse avec une générosité telle que, dès maintenant, c'est leur concours financier qui, dans une proportion bien supérieure à celui de l'Etat, assure le succès matériel de l'entreprise. A ceux-là, vraiment, je ne saurais assez exprimer notre gratitude. Nous aurions eu beau mettre en branle tous les organismes officiels que nous n'aurions rien pu réaliser sans votre adhésion spontanée, sans votre concours à tous, et je suis bien fier, profondément réconforté d'avoir senti la Colonie Française, l'élite indigène marcher avec moi dans cette occasion, dans une complète union de cœur et d'action.

« Nous avons été vigoureusement soutenus par la Presse qui a eu une si claire conscience des intérêts nationaux supérieurs pour lesquels il s'agissait de combattre et aux représentants de laquelle j'adresse toute notre reconnaissance.

« A l'effort privé marocain, a correspondu l'effort privé métropolitain avec un élan et une confiance qui ont dépassé toutes les prévisions. Il a fait vite éclater notre cadre primitif : il nous a fallu, de force, ajouter annexes sur annexes, mais c'est avec joie que nous avons subi cette douce violence, car, avec chaque apport nouveau, ce que nous voyions arriver ici, c'était plus de vie et plus de vie française encore, c'était la confiance dans les lendemains radieux, c'étaient les promesses de capitaux pour la mise en œuvre définitive de cet admirable domaine et chaque mètre carré nouveau de vitrine ou d'allotissement apparaissait à nos yeux comme une assise de plus pour la construction grandiose que sera le Maroc économique.

« Ce sera vraiment avec fierté, le front haut, la conscience assurée d'avoir rempli ici notre devoir, que nous présenterons bientôt cette manifestation de travail et de vitalité aux Représentants du Gouvernement de la République, dont l'appui nous a été si largement donné dès le premier jour et, dès aujourd'hui, la présence de M. Long, rapporteur de notre emprunt, défenseur éclairé et vigilant des intérêts du Maroc, nous apporte le haut encouragement de la représentation nationale. Je vous remercie, Messieurs les Consuls Etrangers, d'avoir honoré cette journée de votre présence. Vous avez compris que les circonstances nous imposaient de ne faire cette fois qu'un essai modeste et restreint, limité à notre seule production nationale et à la production marocaine, parmi laquelle plusieurs de vos ressortissants tiennent ici une si haute place. Mais le jour où le canon se sera tu, où les mers auront repris leur rôle normal de voies de communications pacifiques, auront cessé d'être presque exclusivement les véhicules de bataillons, de munitions, de matériel de guerre, ce jour-là nous nous permettrons d'être plus ambitieux et de concevoir à Casablanca une Exposition Internationale ouverte au commerce de nos Alliés et amis.

« Je dois un spécial hommage de gratitude à Sa Majesté, le Sultan Moulay Youssef. Dès le premier jour Son esprit éclairé et clairvoyant s'est intéressé à notre œuvre et l'a encouragée. Il en a compris toute la portée comme il a toujours compris celle de toutes les institutions par lesquelles nous cherchons, avec sa collaboration, à développer la sécurité et la prospérité de Son Empire et en assurer l'avenir. On ne saurait trop proclamer l'appui que nous apporte cette collaboration incessante et discrète du Sultan Moulay Youssef. M. Gaillard est là pour témoigner de quel prix sont, dans notre labeur quotidien, Son avis si judicieux, Son haut souci de la Justice, Sa confiance loyale dans les destinées de la France dont il a donné le témoignage public dans les belles proclamations qu'Il n'a cessé d'adresser aux contingents marocains qui combattent avec nous. Pour s'en rendre compte, il suffit de songer à ce qui fût advenu, s'il y avait ici un Sultan ne nous donnant qu'un concours de surface, mais nous trahissant en dessous — nous avons connu ces temps — ou si, n'en ayant pas du tout, nous avions été privés de la force qu'Il nous apporte.

« Et après ce juste tribut de gratitude rendu à tous ceux qui ont permis à l'Exposition Franco-Marocaine de se réaliser; tirons-en, si vous voulez bien, en quelques mots, la philosophie.

« Tout le monde sait, et reconnaît aujourd'hui, que ce dont il s'agissait, ce n'était pas de la vaine et paradoxale satisfaction d'opposer une Exposition pacifique aux veuves de guerre qui ravagent le monde, ni de donner un cadre à des réjouissances dont l'idée même ne saurait venir à la pensée de personne en ces temps tragiques où tant de deuils étreignent les cœurs. Non, ce que nous avons voulu faire ici, c'est un geste de guerre, parce qu'il nous est vite apparu que cette guerre sans précédent se livrait sur tous les terrains et qu'elle employait toutes les armes. Nous ne nous sommes pas seulement trouvés en face, nos Alliés et nous, de la plus meurtrière machine de destruction, mais de l'organisation la plus puissante et la plus généralisée, embrassant tous les domaines, et nous avons compris que c'était dans toutes les manifestations de l'activité humaine qu'il fallait la contrebattre et cela, sans perdre un instant, sans répit.

« Vous venez de lire les déclarations récentes où notre adversaire proclamait ouvertement et cyniquement son programme, non pas seulement de domination militaire et politique, mais d'asservissement économique, et c'est à ce programme que nous répondons ici, dans ce Maroc, qui a été un des premiers enjeux de cette lutte, en affirmant notre volonté de vivre et de prospérer par nous-mêmes, et de ne pas nous laisser asservir.

« Disons-le donc bien hautement, ce que nous présentons aujourd'hui, c'est une Exposition de combat.

« Y en eût-il jamais une, en effet, qui se soit ouverte dans de telles conditions non seulement générales mais aussi locales, alors que, non seulement une guerre sans précédent couvre le monde de ruines mais que, dans ce pays même, toute une partie est encore en guerre et que la dissidence y offre à notre adversaire des foyers qu'il ne cesse d'attiser?

« Et voilà où est le paradoxe : c'est qu'ici, à Casablanca, cette manifestation de travail pacifique ne puisse se faire, que parce que, sur notre front marocain, chaque jour des poitrines s'offrent aux coups, des baïonnettes se dressent, des fusils s'ajustent, pour maintenir notre sécurité et notre richesse.

« Ce n'est pas seulement pour procéder à une inspection militaire périodique, qu'il y a trois jours, après avoir parlé avec vous les dernières lignes de cette Exposition, que j'ai pris le train pour le Tadla, pour les avant-postes, dont j'ai été le premier à être revenu hier. Je sentais que, pour conserver la clarté de vos idées, pour accomplir mes devoirs qui m'incombent ici, pour vous rapporter à vous, l'état d'âme dont il ne faut pas nous dépouiller une minute, il me fallait reprendre le contact de mes troupes et, avant de redevenir ici avec vous le Résident Général, me remettre, si j'ose m'exprimer ainsi, dans la main du Général en Chef.

« Ah! combien j'aurais voulu vous faire partager à ce moment ma rapide vision. Ce fut d'abord Ber Rechid, la cité

naissante. On m'y parla de constructions, de voirie, d'écoles. Puis ce fut Ben Ahmed, où le hasard faisait coïncider mon passage avec un « Moussem » annuel, où une foule était rassemblée. 5.000 cavaliers, dans leurs riches vêtements, galopant et faisant parler la poudre des fantaisias pacifiques, s'empressant autour de moi, heureux de la belle récolte, de la justice assurée, de la sécurité retrouvée, du lendemain garanti, sur ces confins de la Chaouïa si longtemps désolés par l'anarchie et le pillage. Et jusque-là, c'était la paix complète, sans un indice qui révélât l'insécurité d'hier, l'effort militaire constant pour maintenir la sécurité d'aujourd'hui.

« 80 kilomètres plus loin, l'automobile m'amenait à l'Oued Zem, la sentinelle avancée d'hier, la base militaire d'aujourd'hui : les bataillons massés dans les camps sénégalais, légionnaires, territoriaux de France, prêts à se porter, au premier signe, au point menacé.

« 20 kilomètres encore, et c'est Boujad, la cité sainte, auprès de laquelle veille notre réserve d'avant-postes, un bataillon colonial revenu hier du front de France.

« Enfin, ce fut Kasbah-Tadla, le poste de première ligne, sur l'Oum-Er-Rebia, au-delà duquel se dresse la muraille de l'Atlas encore hostile, tandis que, dans la plaine, l'œil aperçoit les petits groupes de cavaliers, l'arme haute, attendant la première sortie pour la recevoir à coups de fusils. Et dans ces camps, sous une chaleur torride, sous la tente, sous des abris improvisés, que leurs hôtes nomment plaisamment, mais avec quelque exactitude, les « Fours Crématoires du Tadla », vivent, tout au long de l'année, des troupes coutumières des privations, de l'isolement et du combat quotidien, mais qui n'en conservent pas moins leur bel entrain, leur vaillance morale et leur endurance physique.

« Ah! c'est bien là le rempart vivant qui, seul, permet de réaliser ce que nous voyons aujourd'hui. Quel réconfort j'ai éprouvé à revivre, au milieu de ces braves gens, trop peu d'heures pour participer à leurs mérites, mais assez pour en juger!

« Avec quelle émotion, après avoir remis la Croix de Guerre à leur Chef, le Général Garnier-Duplessis, et à ceux qui l'avaient si glorieusement gagnée tant sur ce front que sur le front de France, je fis défiler devant moi ces belles troupes et, parmi elles, le bataillon de Zouaves où ont été incorporés les conscrits du Maroc des classes 14, 15 et 16, vos enfants, vos frères, déjà vieux soldats comme leurs frères de France, tout à leur tâche, tout à l'Honneur d'assurer la liberté de votre travail.

« Ah! jamais vous n'aurez assez de reconnaissance pour ces troupes qui, d'Agadir à Marrakech, au Tadla, à Khénifra, à Taza, sur la Moulouya, sur l'Ouergha, assurent la sécurité du Maroc et son libre développement. Dans la neige et le froid pendant l'hiver, sous le dur sirocco pendant l'été, elles peinent sans répit. Ce sont bien les frères de ceux des tranchées de France. Si elles ne connaissent pas l'horreur du marmitage incessant, elles connaissent la fusillade embusquée à chaque détour, la rude fatigue des longues marches, les privations quotidiennes.

Mais surtout elles se sentent si loin, elles ne se sentent pas soutenues, comme leurs frères, par l'élan de toute la Nation qui les suit et les reconforte. Elles ont connu de bien mauvais jours, alors que, à tort, elles se croyaient méconnues. Ces jours sont passés. J'ai pu, en toute certitude, leur rapporter de France l'assurance qu'on leur rendait toute justice et j'ai pu leur en apporter la preuve tangible avec les témoignages écrits du Gouvernement, avec cette Croix de Guerre qu'elles ambitionnaient au-dessus de tout.

« Ah! oui, elles accumulent les mérites, elles et leurs chefs. J'aurais voulu les avoir tous auprès de moi aujourd'hui et, avant tous, le Général Henrys. Mais, au dernier moment, le Colonel Simon et lui ont été appelés à Taza par une alerte. C'est qu'en effet, cette digue qui vous couvre, ne se maintient qu'à la condition d'en surveiller sans répit toutes les fissures, de guetter, sur cette mer agitée qu'elle contient, les moindres mouvements avant-coureurs des tempêtes. Du moins, ai-je pu réunir ici le Colonel De Lamothe qui nous garde l'Extrême Sud, le Colonel Thouvenel qui surveille le Sud de Meknès, le Général Duplessis, libérateur de Khénifra, que j'ai ramené, malgré sa répugnance à quitter ses chères loupes.

« Mais elles ne sont pas seules ici à accomplir tout leur devoir. Le remplissent aussi ces colons, maintenus par ordre dans leurs fermes, sur leurs exploitations. J'évoque un souvenir récent. A l'un d'eux que je démobilisais pour lui enjoindre de retourner sur son domaine et qui me suppliait avec angoisse de le laisser rallier en France son poste de sergent de réserve, je répondais :  
« C'est ici qu'est votre devoir militaire, au milieu de ces  
« centaines d'indigènes qui ont confiance en vous, à qui  
« vous assurez le travail, qui sont justement inquiets de  
« l'agitation voisine, que votre seule présence va rassurer,  
« tandis qu'à votre défaut, je serais peut-être obligé d'y  
« envoyer une ou deux compagnies que vous rendez ainsi  
« à la Défense Nationale. »

« Il comprit, et c'est ainsi que, réservistes et territoriaux du Maroc, vous vous êtes partagé la tâche, soit en renforçant nos effectifs du front, soit en maintenant l'arrière-pays dans la soumission.

« Et non moindre est le mérite de ceux, officiers et administrateurs, dont la présence seule maintient les populations de l'arrière dans la soumission et la paix. C'est peut-être pour ceux-là que le sacrifice est le plus grand, car ils n'ont même pas le réconfort vivifiant de l'alerte quotidienne et se rongent le cœur dans l'accomplissement de la monotone tâche journalière, si nécessaire et efficace pourtant pour la sauvegarde de ce pays.

« Ils ont compris leur devoir, comme l'exprimait l'un d'eux en des vers émouvants dont je ne vous citerai que ces strophes :

Mais nous n'avons rien dit : dans notre âme brisée  
Un devoir surgissait douloureux, mais plus beau :  
Rester, pour conserver tout ce pays nouveau  
Plus tard à la France épuisée.

Rester, pour que les blés fauchés dans nos sillons,  
Aux gerbes de là-bas ajoutent leur javelle,  
Et pour que les soldats de la France nouvelle  
Aillent grossir nos bataillons.

Rester, pour que huit ans de labeurs et de peines  
Ne soient pas à jamais perdus, rester, enfin  
Pour que le sang français n'ait pas coulé en vain  
Sur cette terre Marocaine.

« Messieurs,

« Je déclare ouverte l'Exposition Franco-Marocaine de Casablanca.

L'allocution du RESIDENT GENERAL fut saluée par des applaudissements chaleureux et répétés. Un coup de canon fut tiré et les portes de l'Exposition furent ouvertes au public.

Pendant toute la soirée, un public nombreux ne cessa de circuler dans les jardins de l'Exposition brillamment illuminés. Au cours de cette journée, d'ailleurs, tous avaient pu admirer la sobre élégance de l'ensemble, le charme des détails, l'ingéniosité des arrangements, l'intelligente présentation des produits, documents, photographies, graphiques, résumant tout l'effort accompli au Maroc depuis huit ans et d'où se dégage immédiatement une impression dominante d'activité intense et réalisatrice.

Cette Exposition fait le plus grand honneur à tous ceux qui l'ont conçue et réalisée et aux colons français qui y ont donné leur concours le plus absolu, heureux, dans la lutte actuelle, d'apporter à la Mère-Patrie leur contribution sous la forme économique, qui n'est certes pas la moins efficace.

## PARTIE OFFICIELLE

### DECLARATIONS

relatives à la suppression des Capitulations dans la zone française de l'Empire Chérifien faites par les Gouvernements de Bolivie, de l'Uruguay et du Japon.

M. le Gérant du Consulat Général de France à la Paz a signé le 21 juin 1915, avec M. le Ministre des Affaires Etrangères de Bolivie, la Déclaration relative à la suppression des Capitulations dans la zone française de l'Empire Chérifien.

\* \* \*

Le Gouvernement Uruguayen a promulgué le 12 février 1915, pour porter effet à partir du 22 du même mois, une loi ratifiant la Déclaration signée le 29 décembre 1914, concernant l'abrogation du régime des Capitulations dans la zone française de l'Empire Chérifien.

\* \* \*

L'Ambassadeur de la République Française à Tokio et le Ministre des Affaires Etrangères de Sa Majesté l'Empereur du Japon ont, le 14 juillet 1915, signé la déclaration ci-dessous relative au régime des Capitulations dans la zone française de l'Empire Chérifien.

### DECLARATION

Les soussignés, dûment autorisés par leurs Gouvernements respectifs, font d'un commun accord la déclaration suivante :

Prenant en considération les garanties d'égalité juridique offertes aux étrangers par les tribunaux français du Protectorat, le Gouvernement Japonais renonce à réclamer pour ses consuls, ses ressortissants et ses établissements, dans la zone française de l'Empire Chérifien, tous droits et privilèges issus du régime des Capitulations.

Les traités et conventions de toute nature en vigueur entre la France et le Japon s'étendent de plein droit, sauf clause contraire, à la zone française de l'Empire Chérifien.

La présente déclaration produira son effet dans les dix jours de sa date.

Fait en double à Tokio, le 14 juillet 1915.

REGNAULT.

Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Française près Sa Majesté l'Empereur du Japon.

TAKAOKI KATO.

Ministre des Affaires Etrangères de Sa Majesté l'Empereur du Japon.

### ORDRE GÉNÉRAL N° 6

De mars à août 1915, la tâche du Corps d'Occupation a été particulièrement dure :

Après quelques semaines d'un calme imposé par les rigueurs de l'hiver, les tribus insoumises, excitées par les agents germano-turcs qui multiplient leurs intrigues, recommencent partout leurs agressions, et leurs assauts répétés vont, un moment, jusqu'à mettre en danger notre occupation.

Si, dans la zone côtière, les populations restent absolument calmes, et si rien ne vient y entraver l'essor économique développé à son maximum par l'ouverture de nombreux chantiers et par une situation agricole particulièrement favorable, partout ailleurs, sur la périphérie, l'agitation se propage.

Dans la région de Marrakech, la politique avisée du Colonel DE LAMOTHE, l'autorité des Grands Caïds et l'activité d'HADA OU MOUIS parviennent à limiter assez facilement les tentatives des partisans d'EL HIBA.

De même, sur le front berbère, nous maintenons solidement nos positions :

Au Sud, le groupe mobile du Tadla ravitaillant Khenifra subit les 15 et 19 avril de violentes attaques qui, comme toujours, échouent grâce à la solidité des troupes et à l'habileté manœuvrière du Général GARNIER-DUPLESSIS.

Son activité infatigable et les pertes sanglantes qu'il inflige les 14, 15 et 16 mai sur l'Oued Derna aux Chleuhs descendus de la montagne, démontrent une fois de plus aux dissidents l'inanité de leurs efforts.

Au Nord, le groupe mobile des Beni M'Guild et les reconnaissances parties d'Anoceur continuant leur pression sur les tribus, sans opérations militaires, par la seule manifestation de notre force et la plus sage action politique, réalisent une avance incessante et poussent nos avant-postes jusqu'à la vallée du Guigou où est installé le poste de Timhadit.

Au Maroc Oriental, les djiouch sont toujours nombreux et toujours prêts à tenter des coups de main sur les isolés, les travailleurs insuffisamment protégés ou leurs troupeaux.

Il faut toute l'activité des éléments mobiles et des groupes francs pour empêcher les rassemblements hostiles de grossir et maintenir la sécurité générale.

Néanmoins, de Bou Denib, le Lieutenant-Colonel BERTRAND, après une préparation politique des plus habiles, peut pousser sans incidents une hardie reconnaissance jusqu'à la haute vallée de la Moulouya, amorçant ainsi les Régions Meknès et Fez.

Mais c'est surtout dans la Région Nord du Maroc français, tout le long de la frontière espagnole, du Nord de Taza jusqu'au Gharb, que l'incendie qui couvait depuis longtemps s'allume au mois de mai et menace en juin d'enflammer tout le pays :

A peine le Colonel SIMON et le Lieutenant-Colonel DERIGOIN ont-ils, dans de rudes et brillantes opérations (combats des 5, 6 et 9 mai, puis du 24 au 27 mai) maté les Branès et installé le nouveau poste de Bab Boroudj rétablissant la libre communication avec Taza, qu'à l'autre bout de la ligne, dans le Gharb, une reconnaissance partie d'El Had Kourt est en butte aux violentes attaques des Djebalals (14, 24, 29 et 30 mai).

Presque aussitôt l'agitation gagne l'Ouerrha, où EL HADJAMI, toujours battu, mais jamais vaincu, croit qu'a sonné pour lui l'heure de la revanche (attaques d'El Kelaa des Sless, 15 mai).

Il va falloir toute la maîtrise du Général HENRYS auquel le Général Commandant en Chef confie la direction des opérations pour rétablir la situation.

Pour parer au plus pressé, le Commandant Général du Nord lance le Colonel SIMON, avec la colonne du Gharb renforcée du groupe CORBIERE, sur les Djebalals qui reçoivent les 4, 5, 7, 9 et 17 juin de dures leçons dont la dernière est décisive.

Il porte ensuite tous ses efforts sur le centre, où la situation n'a fait qu'empirer : le Lieutenant-Colonel DERIGOIN accouru de Taza, châtiât sévèrement au passage les

L'ayana rebelles, se joint, le 25 juin, au Lieutenant-Colonel CORBIÈRE, revenu du Gharb, et le Colonel SIMON, avec ses deux groupes mobiles réunis, culbute les partisans d'EL HADJAMI, détruit leurs villages et leurs récoltes, les pourchasse jusqu'à la frontière espagnole et les force à demander l'aman.

Ainsi, grâce à l'énergie de la répression, à la vigueur et la rapidité des coups portés, la rupture d'équilibre a pu être enrayée, et ses effets limités n'ont aucune conséquence sur la situation générale du Maroc.

Les opérations militaires, brièvement rappelées ci-dessus, peuvent compter parmi les plus brillantes et les plus heureuses de l'histoire de la conquête du Maroc.

LE GENERAL COMMANDANT EN CHEF ne saurait trop témoigner sa satisfaction au Général HENRYS qui les a si habilement et si sûrement dirigées, aux chefs distingués qui les ont conduites : Général GARNIER-DUPLESSIS, Colonel SIMON, Colonel MAURIAL, Lieutenants-Colonels CORBIÈRE et DERIGOIN, et aux vaillantes troupes qui, dans de durs combats, dans des marches pénibles, en pays difficile, par une température torride, ont, une fois de plus, prouvé leur valeur et leur endurance.

Il cite à l'Ordre du Corps d'Occupation les militaires ci-après désignés :

**RICHARD**, Lieutenant, 14<sup>e</sup> Bataillon Sénégalais.

« Est tombé mortellement frappé le 1<sup>er</sup> juin 1915, au combat de Djebel Messaoud, au moment où sa compagnie ayant victorieusement repoussé les attaques des Marocains, il donnait des ordres pour un nouveau bond. « Avait été, durant tout le combat, un modèle de sang-froid, d'énergie et d'héroïsme. »

**COLONNA DE LEGA**, Lieutenant, 1<sup>er</sup> Régiment de marche du 2<sup>e</sup> Etranger.

« Est tombé mortellement frappé au combat de Djebel Hejouj, le 25 juin 1915, en entraînant sa section à l'assaut. Ne pouvant se relever, a continué à montrer l'objectif à ses hommes en criant : « En avant! la Légion, en avant! »

**DJELLOUL**, Sous-Lieutenant, 5<sup>e</sup> Escadron de Spahis Marocains.

« Mortellement frappé le 29 juin 1915, au combat du Djebel Hazdour, en entraînant ses hommes à l'assaut d'une crête boisée et fortement occupée. »

**HELFFER**, Sous-Lieutenant de réserve, Train des Equipages.

« Commandant le convoi de la colonne du Nord, au cours du combat du 17 juin 1915, s'est précipité courageusement sur un Marocain qui, embusqué dans un ouéd, venait de tuer deux soldats français. A été tué glorieusement alors qu'il cherchait à l'abattre à coups de revolver. »

**DEVAUX**, Maréchal des Logis, 10<sup>e</sup> Groupe d'Artillerie, 4<sup>e</sup> Batterie.

« Frappé mortellement le 17 juin 1915, au moment où, n'écoutant que son courage, il venait de sauter dans un ouéd boisé d'où un Marocain venait de tuer un Officier, un brigadier et deux soldats. »

**REVERDIT**, Brigadier, 8<sup>e</sup> Goum.

« Au combat du 17 juin 1915, à El Ancar, a été mortellement frappé en cherchant à débusquer un Marocain qui venait de tuer un Officier à bout portant. »

**HENRYS**, Général de Division, Commandant Général du Nord.

« Chargé dans des circonstances difficiles, en juin 1915, de diriger les opérations militaires contre les tribus révoltées dans toute la Région Nord du Maroc français, du Gharb à Taza, comportant l'action combinée des groupes mobiles de Rabat, Meknès, Fez et Taza, s'est montré une fois de plus chef aussi éminent qu'habile et clairvoyant politique.

« Se dépensant sans compter, d'une énergie et d'une activité infatigables, se portant toujours de sa personne au point le plus dangereux, a su obtenir des forces dont il disposait le maximum de rendement. Par une offensive résolue et des manœuvres aussi précises que hardies et rapides, a abouti en moins d'un mois à de résultats décisifs et rétabli le calme complet et durable dans toute la zone troublée. »

**SIMON**, Colonel, Commandant la Subdivision de Fez et la Colonne du Nord.

« Grâce à ses marches hardies et rapides, à son habileté manœuvrière, aux rudes et nombreux combats qu'il a livrés dans l'espace d'un seul mois, a châtié rudement les rebelles qui menaçaient nos tribus sounaises du Gharb et de l'Ouergha et rapidement rétabli le calme sur un front de plus de 100 kilomètres. »

**DERIGOIN**, Lieutenant-Colonel, Commandant le Territoire de Taza.

« A déployé les plus grandes qualités militaires au cours des opérations conduites par lui, de mai à juillet 1915, dans le pays des Branès, dont il a obtenu la pacification presque totale dans un délai inattendu. S'est également distingué au cours des opérations de la colonne du Nord. »

**JACOB**, Chef de Bataillon, Commandant le 3<sup>e</sup> Bataillon du 5<sup>e</sup> Tirailleurs.

« Au combat du 3 mars 1915, au Djebel Tarat, a exercé avec autant d'autorité et de sang-froid que d'intelligence et d'habileté le commandement de son bataillon dans un terrain accidenté et difficile. A fait preuve sous le feu des plus solides qualités de marche et de manœuvre. »

**VALETTE**, Lieutenant, Commandant la Section de mitrailleuses du 3<sup>e</sup> Bataillon du 1<sup>er</sup> Régiment de Tirailleurs indigènes.

« Au combat du 1<sup>er</sup> juin 1915, au Djebel Messaoud, a exécuté seul, à cheval, très en avant de sa section de mitrailleuses et sous un feu intense, une reconnaissance en vue de déterminer une meilleure position de batterie. A couvert le repli des échelons de première ligne par un tir des plus efficaces. A constamment fait preuve, au cours du combat, de la plus grande bravoure et des plus belles qualités de commandement. »

**ANCE**, Lieutenant, du 3<sup>e</sup> Bataillon du 1<sup>er</sup> Régiment de Tirailleurs indigènes.

« A l'attaque du poste de Kelaa des Sless, le 5 juin 1915, a montré dans la défense du blockhaus qui lui était confié, les plus belles qualités de commandement, d'énergie et de bravoure personnelle. »

**EL HADJ LAOUFI**, soldat de 2<sup>e</sup> classe, matricule 8003, du 3<sup>e</sup> Bataillon du 1<sup>er</sup> Régiment de Tirailleurs indigènes.

« Le 1<sup>er</sup> juin 1915, au combat de Djebel Messaoud, a, sous un feu violent, porté sur ses épaules, jusqu'à l'ambulance, un camarade blessé. »

**MOHAMMED BEN ALI BEN AHMED**, matricule 12105, soldat de 2<sup>e</sup> classe, du 4<sup>e</sup> Régiment de Tirailleurs indigènes.

« Brave soldat, qui s'est signalé par sa belle conduite au feu, notamment le 13 avril 1915, où il a été blessé. »

**MAYS**, Lieutenant, Commandant la Section de mitrailleuses du 1<sup>er</sup> Bataillon du 1<sup>er</sup> Etranger.

« Le 5 mai 1915, au moment de l'arrivée au bivouac de Sidi Ahmed Zerrouk, à la nuit tombante, a reçu l'ordre d'aller occuper avec sa section une position difficile, battue de très près par les Marocains. Au moment de la mise en batterie, a eu un tireur blessé et une pièce mise hors de service. Avec un grand calme, a fait immédiatement et sous un feu violent remplacer la pièce mise hors de service et a continué le feu. »

**JULIEN Pierre**, soldat de 2<sup>e</sup> classe à la 7<sup>e</sup> Compagnie du 121<sup>e</sup> Territorial.

« Blessé d'un coup de feu à la cuisse gauche, le 14 mai 1915, au combat de Sidi Bou Douma, son officier lui ayant demandé s'il était atteint, a répondu : « Oui, mais ce n'est rien ». Ne s'est retiré de la ligne de feu que sur l'ordre de son lieutenant. »

**LACOLLEY**, Capitaine du 5<sup>e</sup> Tirailleurs indigènes.

« Le 14 avril 1915, au Djebel Bou Aarar, chargé d'occuper avec sa compagnie les crêtes rocheuses dominant le défilé que devait suivre la colonne, a rempli sa mission avec plein succès, brisant toutes les tentatives de l'adversaire et a effectué dans des conditions parfaites de précision et d'aisance une périlleuse rupture de combat. »

**LACHER**, Légionnaire de 1<sup>re</sup> classe, matricule 9958, de la Section de mitrailleuses du 1<sup>er</sup> Bataillon du 1<sup>er</sup> Etranger.

« Blessé une première fois à la joue le 5 mai 1915, a continué à tirer avec sa mitrailleuse sur les Marocains embusqués à très courte distance. N'a cessé que lorsqu'une deuxième blessure grave, à l'œil, a nécessité son transport à l'ambulance. »

**BAUER**, Légionnaire de 1<sup>re</sup> classe, matricule 9491, du 2<sup>e</sup> Etranger.

« Le 5 mai 1915, à Sidi Ahmed Zerrouk, chargé avec trois de ses camarades de protéger le repli d'une section momentanément isolée et attaquée d'assez près par les Marocains, a fait preuve en cette circonstance de bravoure et d'énergie. »

## CAVALERIE

**ATTAF LAIFA**, Lieutenant au 4<sup>e</sup> Escadron du 1<sup>er</sup> Spahis.

« Commandant un escadron le 6 mai 1915, au combat des Aït Tiliouan, l'a brillamment lancé à l'assaut et s'est emparé d'une position importante. »

**ROZAT DE MANDRES**, Maréchal des Logis, 3<sup>e</sup> Escadron du 1<sup>er</sup> Spahis.

« Chargé de la conduite d'une patrouille, a reçu une blessure grave et a néanmoins rempli sa mission avec courage et énergie. »

**PRALY**, Brigadier au 3<sup>e</sup> Escadron du 1<sup>er</sup> Spahis.

« A conduit habilement son escouade. Blessé, est resté sur la ligne de feu jusqu'à la fin du combat. »

**BRODIN**, Spahi de 2<sup>e</sup> classe, matricule 634, au 3<sup>e</sup> Escadron du 1<sup>er</sup> Spahis.

« Le 9 mai 1915, au combat de l'Oued Haddar, s'est porté le premier avec son brigadier sur une crête occupée par l'ennemi, a été atteint de trois balles, une dans la chéchia, une au doigt et une troisième qui lui traversa le pied. »

**BARBE**, Capitaine au 4<sup>e</sup> Régiment de Spahis.

« Au cours des opérations de l'Oued Derna et particulièrement les 16 et 23 mai 1915, a fait preuve de ses qualités habituelles, coup d'œil, décision, sang-froid, habileté manœuvrière et brillante bravoure, se montrant une fois de plus cavalier de race, beau soldat et chef accompli. »

## ARTILLERIE

**TISSERAND**, Capitaine Commandant la 4<sup>e</sup> Batterie du 8<sup>e</sup> Groupe d'Artillerie.

« Blessé le 5 mai 1915, alors qu'il dirigeait l'installation au bivouac, a continué, bien que souffrant, à s'occu-

« de sa batterie et y a maintenu par son sang-froid et sa fermeté un ordre et un calme parfaits, malgré les pertes subies. »

AVELLAN, 2<sup>e</sup> canonnier, matricule 601, de la 3<sup>e</sup> Batterie du 8<sup>e</sup> Groupe d'Artillerie de campagne d'Afrique.

« Blessé grièvement par une balle au front le 5 mai 1915, à Sidi Ahmed Zerrouk, a continué à rester à son poste et à assurer son service et n'a consenti à se rendre à l'ambulance qu'après en avoir reçu l'ordre formel, donnant ainsi un bel exemple d'énergie et de sang-froid. »

HORNECKER, Capitaine Commandant la Batterie.

« Le 13 novembre 1914, à El Herri, commandant une batterie de montagne qui, assaillie par un ennemi très supérieur en nombre, a perdu la moitié de son effectif, a fait preuve des plus belles qualités militaires et a donné un bel exemple de bravoure et de sang-froid en continuant à diriger le tir de son unité jusqu'au moment où il a été grièvement blessé. »

#### SERVICE DE SANTÉ

PRADOURAT, Médecin Major de 2<sup>e</sup> classe.

« Commandant le détachement d'ambulance de l'arrière-garde, le 20 août 1914, au combat de Djebel Bou Aarar, a soigné les blessés sur la ligne de feu même, avec le plus parfait oubli du danger, et a assuré leur évacuation sur le gros de la colonne, donnant le plus bel exemple de calme, d'énergie, de dévouement et de bravoure. »

#### SERVICE DES RENSEIGNEMENTS

DE LA ROCQUE, Lieutenant, Commandant le 1<sup>er</sup> Goum mixte.

« Le 14 avril 1915, au Djebel Bou Aarar, chargé d'occuper, avec le 1<sup>er</sup> Goum à pied qu'il commandait, les crêtes rocheuses dominant le défilé que devait suivre la colonne, a exécuté sa mission avec sa décision, sa vigueur et sa bravoure habituelles, a brisé toutes les tentatives de l'adversaire et a effectué au moment précis, avec une aisance remarquable et sans pertes, une périlleuse rupture de combat. A très brillamment conduit plusieurs petites opérations heureuses autour du poste de Sidi Lamine. »

CARRET, Lieutenant, Chef du Bureau des Tsouï.

« Les 8 et 11 janvier 1915, sur l'Oued El Hadder, et le 21 janvier 1915, chez les Branès, a puissamment contribué, à la tête des partisans Tsouï, à rejeter les contingents Branès venus pour harceler nos convois. A fait preuve au cours de ces affaires de beaucoup d'énergie et de commandement. »

EMONET, Capitaine du Service des Renseignements.

« Après avoir poursuivi, avec ténacité et dans les conditions les plus délicates, la réalisation de la soumission des Mrabtines Zaïanes, leur a successivement infligé les 2 et 23 janvier et 17 mars 1915, trois échecs sérieux où l'ennemi a subi des pertes élevées et perdu trois fusils à tir rapide, plusieurs chevaux et mulets et de nombreuses têtes de bétail. A dirigé ces trois opérations avec la plus grande compétence et sans perte pour le poste. »

MARROT, Capitaine Commandant le 5<sup>e</sup> Goum à pied.

« Au combat du Djebel Tarat, le 3 mars 1915, commandant le dernier échelon de l'arrière-garde, a fait preuve d'un sang-froid et d'une bravoure remarquable et a fait face avec plein succès à une situation particulièrement délicate. »

CHASTANET, Capitaine d'Infanterie, Service des Renseignements.

« A pris part à la tête d'un Goum à toutes les opérations dans la région de Khenifra et s'est constamment signalé par son allant et sa bravoure. S'est particulièrement distingué, les 18 et 19 août 1915, aux combats du Djebel Bou Aarar. »

DUGUA, Lieutenant, du 4<sup>e</sup> Goum mixte.

« Le 14 avril 1915, au Djebel Bou Aarar, chargé d'occuper avec le 4<sup>e</sup> Goum un piton rocheux dominant la partie Ouest du défilé que devait suivre la colonne, a escaladé des pentes abruptes avec une vigueur et une rapidité exceptionnelles, a refoulé l'ennemi qui gravit sa pente opposée et a aidé puissamment par son feu les unités engagées sur les crêtes voisines. »

ABDELLI Emile, Sergent, matricule 4985, du 6<sup>e</sup> Goum mixte Marocain.

« Etant chef de section au combat du 16 mai 1915 et chargé violemment par un ennemi très supérieur en nombre, a infligé à celui-ci des pertes considérables et l'a brillamment repoussé grâce au calme et à la discipline qu'il a su imposer à ses hommes. »

#### INFANTERIE COLONIALE

LAMOUREUX, Commandant le 15<sup>e</sup> Bataillon Sénégalais.

« Attaqué dans la matinée du 9 mai 1915 par de nombreux groupes Senadja, a, par une contre-attaque bien combinée et lancée à propos, rejeté ces groupes en les obligeant à abandonner sur le terrain des morts et des blessés. »

SE GANIAN, Adjudant indigène au 15<sup>e</sup> Bataillon Sénégalais.

« Le 17 juin 1915, au Fort Kappler, s'est courageusement lancé en avant des lignes sous un feu intense pour

« ramener les corps de deux Sénégalais tués, donnant ainsi à tous ses hommes le plus bel exemple de courage et de mépris de la mort. »

Fait à Rabat, le 5 Septembre 1915.

Le Commissaire Résident Général,  
Commandant en Chef,

LYAUTEY.

#### ADDITIF A L'ORDRE GÉNÉRAL N° 6

Le GÉNÉRAL COMMANDANT EN CHEF adresse des félicitations officielles aux militaires ci-après désignés qui ont rendu au Maroc, depuis le mois de mars 1915, des services particulièrement distingués.

#### SUBDIVISION DE TADLA-ZAIAN

MORTIER, Capitaine, Commandant le 11<sup>e</sup> Goum Marocain, Chef du Bureau des Renseignements du Cercle et de l'Annexe de Moulay Bouazza.

« Laissé seul avec la moitié de son Goum à Moulay Bouazza en juillet 1914, après sa rentrée de Khénifra, a su établir son influence au milieu des tribus à peine soumises et en partie hostiles. A fait preuve en cette circonstance de qualités exceptionnelles. Depuis cette époque, a continué l'œuvre de pacification du pays avec une infatigable activité. »

GARY, Capitaine, Adjoint de 1<sup>re</sup> classe au Bureau des Renseignements de Dar Ould Zidouh.

« A parfaitement bien commandé le 3<sup>e</sup> Goum à pied pendant les périodes du 2 au 11 mai (ravitaillement de Khénifra) et la colonne des Ouled Aïad du 15 au 27 juillet 1915. »

BRISSAUD, Capitaine d'Infanterie, Chef du Bureau des Renseignements de Kasbah-Tadla.

« Chargé de préparer, avec la coopération des tribus soumises, l'enlèvement des récoltes des dissidents, a obtenu des résultats dépassant toutes prévisions et a donné ainsi une preuve éclatante de l'excellence de sa méthode de commandement et de son influence personnelle sur les indigènes sous ses ordres. »

RAVAUX, Lieutenant au 4<sup>e</sup> Régiment de Spahis.

« Le 23 mai 1915, au cours du combat à pied engagé dans un terrain difficile pour arrêter une brusque attaque de cavaliers marocains, grâce à sa présence d'esprit, a maintenu sa troupe dans le plus grand calme ; n'a cessé, toute la matinée, de seconder avec le plus grand à propos son Capitaine Commandant. »

GIBERT, Médecin Aide-Major de 1<sup>re</sup> classe.

« S'est distingué au cours des opérations de la colonne mobile du Tadla (août 1914 à mai 1915) par son courage personnel, son sang-froid et un grand dévouement en se portant pour secourir les blessés sur des points violemment battus par l'ennemi. »

DEVILLERS, Sergent (Section de mitrailleuses) du 1<sup>er</sup> Bataillon Colonial.

« Au combat du 16 mai 1915, à l'Oued Bakhri, a secondé de manière parfaite le Commandant de la section dans la conduite au feu et a fait preuve de réelles qualités techniques, jointes à de belles qualités militaires. »

#### SUBDIVISION DE CASABLANCA

RIOTTOT, Capitaine, du Service des Renseignements, faisant fonctions de Contrôleur Civil à Ber Rechid.

« Officier de Renseignements de valeur exceptionnelle, a fait preuve, à la tête de la circonscription du Contrôle Civil de Ber Rechid, des plus hautes qualités d'administrateur et de chef. Avait déjà rendu d'éminents services comme Chef de Poste à Monod et comme Chef des Services Municipaux à Rabat. »

#### SUBDIVISION DE MEKNÈS

COURTIN, Capitaine du 1<sup>er</sup> Régiment de marche du 2<sup>e</sup> Etranger.

« Dans la préparation des reconnaissances en vue de la marche sur le Guigou, dans l'organisation des mouvements du groupe mobile, a fait preuve de jugement et de décision ; s'est montré comme un Officier d'Etat-Major méthodique, ordonné, prévoyant. »

MATHEY, Maréchal des Logis, Commandant la Section de 80 de position du poste de M'Rirt.

« Commandant la section de 80 du poste de M'Rirt depuis le mois d'octobre, a été pour le Commandant d'armes un précieux auxiliaire qui, par sa valeur professionnelle et les gros rendements qu'il a su obtenir de ses deux canons, a largement contribué à la sécurité des abords immédiats du poste et au succès des différentes sorties opérées par la garnison au cours du 1<sup>er</sup> semestre 1915. »

DERDJ MOHAMED BEN AHMED, Spahi de 2<sup>e</sup> classe, matricule 270, au 3<sup>e</sup> Spahis.

« Au cours d'une reconnaissance le 19 juillet, se trouvant en pointe d'avant-garde, a été tiré deux fois à bout portant par un cavalier marocain dissimulé derrière une crête ; a chargé vigoureusement ce Marocain, le pressant au point de lui faire abandonner son fusil dont il s'est emparé. A déjà eu sa veste traversée de deux balles le 8 juin 1915. »

BERTSCHI, Capitaine, Chef du Bureau du Service des Renseignements du Cercle des Beni M'Guil.

« Par l'influence très réelle qu'il a su prendre sur les Chefs et les populations indigènes, par une politique aussi active que prudente, a pu réaliser un bond en avant de 50 kilomètres par la création du Poste du Guigou sans provoquer un coup de fusil. »

#### SUBDIVISION DE RABAT

D'OUTHORN, Chef de Bataillon, du 113<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie territoriale.

« Adjoint au Commandant de la colonne, a fait preuve en toutes circonstances d'une activité remarquable, ainsi que de calme et de sang-froid. Pendant la marche en retraite du 15 mai, après le combat de Sidi Boudouma, a très brillamment commandé l'arrière-garde, assurant avec intelligence et un grand sens de tactique le repli et la protection des blessés et du convoi. »

BOYSSON D'ECOLE, Capitaine, 3<sup>e</sup> Régiment de Spahis Algériens, 4<sup>e</sup> Escadron.

« A commandé avec distinction la Cavalerie (2 escadrons et demi) assurant à tout instant à la colonne la sécurité lui permettant, dans un pays très difficile et très coupé, d'éviter les entreprises audacieuses de l'ennemi sur les flancs et sur l'arrière. Pendant la marche en retraite du 15 mai, après le combat de Sidi Boudouma, a presque, à lui seul, assuré le repli des éléments de la colonne par un emploi judicieux d'échelons de cavalerie combattant à pied. »

DE MAGY, Chef d'Escadrons de cavalerie breveté, hors cadres, Service d'Etat-Major.

« Dès son arrivée à la colonne du Gharb, a pris les fonctions de Chef d'Etat-Major où il a fait preuve d'une sûreté de vues, d'une rapidité de décision et d'un talent d'organisation de premier ordre. A établi son système de convois et de ravitaillement en vivres et munitions d'une manière parfaite, réussissant dans le maximum de temps à faire affluer tous les approvisionnements qui ont donné à la colonne du Nord toute liberté d'action pour les opérations à effectuer. Au cours des reconnaissances et des combats, a montré les plus belles qualités militaires de calme, de sang-froid, de décision et de bravoure. »

GROS, Capitaine, 10<sup>e</sup> Groupe d'Artillerie d'Afrique, 4<sup>e</sup> Batterie de 65.

« Commandant de l'Artillerie de la colonne du Gharb, (une batterie de 75, une batterie de 65) a montré en toutes circonstances des qualités professionnelles tout à fait remarquables. Par un emploi judicieux du canon, par une connaissance parfaite de cette arme, une préparation rapide et méthodique du feu, a su intervenir à propos et rapidement en diverses circonstances, notam-

« ment les 14, 15 et 21 mai 1915 à Sidi Boudouma et à Aïn Defali, pour dégager et appuyer l'infanterie. A contribué pour une grande part aux pertes très importantes subies par l'adversaire dans ces trois combats. »

CARTIER, Officier d'Administration de 2<sup>e</sup> classe de réserve, Service des Subsistances.

« Dès son arrivée à la colonne du Gharb, a pris en mains le service des Subsistances avec une entente parfaite et une compétence réelle. Très actif, plein d'allant et d'initiative, ne se laissant arrêter par aucune difficulté, a assuré le ravitaillement de la manière la plus satisfaisante avec des moyens précaires et un personnel de fortune restreint. A contribué ainsi au succès des opérations de la colonne qui n'a jamais eu à redouter d'être à court de vivres. »

MANGEARD, Lieutenant, 9<sup>e</sup> Gcum, Service des Renseignements.

« Attaché au Service des Renseignements de la colonne du Gharb, y a rendu les plus grands services en raison de sa parfaite connaissance du pays et des indigènes. A donné dans différents combats, à la tête de son Gcum, le plus bel exemple de courage et de sang froid. »

JEANGERARD, Capitaine, Service des Renseignements, Chef de l'Annexe de Petitjean.

« Attaché à la colonne du Gharb, a dirigé le service des partisans et a, le plus souvent, reçu le commandement du groupement de forces le plus exposé ou des reconnaissances les plus périlleuses ou les plus délicates. Au cours de ces diverses missions, s'est imposé à l'attention de ses Chefs par l'activité inlassable, le sang-froid au feu, la netteté de décision dont il a fait preuve. »

MARC, Officier Interprète de 1<sup>re</sup> classe, Subdivision de Rabat.

« Attaché comme Interprète à l'Etat-Major de la colonne du Gharb, a fait preuve en toutes circonstances des plus solides qualités professionnelles. Chargé à plusieurs reprises de missions d'Officier d'Etat-Major, s'en est acquitté avec un dévouement, un mépris du danger qui lui font le plus grand honneur. »

ACHTE, Capitaine hors cadres, Service des Renseignements.

« Adjoint au Commandant de la colonne, l'a très activement et très intelligemment secondé en toutes circonstances. Au combat de Sidi Boudouma, le 14 mai, a, à diverses reprises, transmis ses ordres et fait la reconnaissance du bivouac sous le feu nourri de l'adversaire avec un calme et un sang-froid, un mépris du danger tout à fait remarquables. »

LE GRAS, Médecin Aide-Major de l'Armée territoriale.

« Seul Médecin pour une colonne de 1.400 hommes, a, avec un matériel très sommaire, assuré néanmoins

« d'une façon parfaite le service sanitaire de la colonne.  
 « Au combat de Sidi Boudouma, le 14 mai, a donné les  
 « soins à 22 blessés et a assuré leur évacuation par des  
 « moyens de fortune. Au combat du 21 mai, s'est trans-  
 « porté à deux reprises derrière la ligne des Tirailleurs  
 « pour procéder lui-même, sous le feu, à l'enlèvement des  
 « blessés avec un calme et une bravoure tout à fait dignes  
 « d'éloges. »

**DESPORTES**, Chef de Bataillon d'Infanterie Coloniale hors cadres, Commandant le Cercle d'Arbaoua.

« A fait preuve de remarquables qualités manœuvrières et d'un sens tactique très développé au cours des opérations de la colonne du Nord, et plus particulièrement aux combats des 5 et 18 juin. »

**MARION**, Capitaine d'Infanterie hors cadres, Service des Renseignements.

« A dirigé le Service des Renseignements de la colonne du Gharb pendant toute la durée des opérations de cette colonne et s'est acquitté de ses fonctions avec une compétence, une netteté de vues qui l'ont conduit à fournir en toutes circonstances au Commandement les plus solides éléments de décision. Employé à plusieurs reprises et en particulier aux combats des 4, 5 et 17 juin comme Officier d'Etat-Major, a toujours accompli sa mission avec une intelligence et un mépris du danger au-dessus de tout éloge. »

**MAURIAL**, Colonel d'Infanterie, Commandant la colonne du Gharb.

« A déployé les plus grandes qualités politiques et militaires dans le commandement de la colonne du Gharb et au cours de sa participation aux opérations de la colonne du Nord (juin 1915). »

**EXBRAYAT**, Maréchal des Logis, 12/16 du Train des Equipages.

« A pris part à toute la campagne de ravitaillement de Khénifra et aux opérations de la colonne du Gharb. Pendant une partie de ces dernières, a remplacé l'Officier du Train tué à l'ennemi. N'a cessé d'exercer ses fonctions avec un esprit de dévouement, une activité, une intelligente initiative au-dessus de tout éloge. »

#### SUBDIVISION DE FEZ

**ROUSSEL**, Chef d'Escadrons de Cavalerie hors cadres, Chef du Service des Renseignements.

« A imprimé à ce service une direction remarquable, grâce à sa grande compétence dans les questions de politique indigène et à son esprit d'ordre et de méthode. A ainsi contribué, dans une large mesure, aux progrès réalisés par notre influence sur toute la périphérie de la Région de Fez. »

**PABST**, Capitaine attaché au Bureau Régional des Renseignements de Fez.

« A été chargé spécialement de la surveillance politique du front Nord-Est de la Région, où il se trouvait

« au contact de populations hostiles et belliqueuses activement travaillées par divers agitateurs et par les nombreux Allemands à la solde de nos ennemis d'Europe. A réussi, grâce à sa connaissance approfondie des questions indigènes et à sa politique avisée, à amener, sans la moindre démonstration militaire, la soumission de groupements importants Beni Oulid et Mtioua. »

**MELLIER** Georges, Capitaine, Chef du Service des Renseignements de Fez-Ville.

« Officier hors ligne, exceptionnellement méritant. Rend des services inappréciables comme Chef des Services Municipaux de Fez : les manifestations sans précédent de déférence et de sympathie dont le Résident Général a été récemment l'objet de la part de la population de la ville de Fez, autrefois si fermée et si hostile, constituent la démonstration éclatante de l'œuvre considérable réalisée à Fez par le Capitaine MELLIER. »

**LABONNE**, Capitaine du Service des Renseignements.

« Continue à rendre les services les plus signalés. Vient notamment de remplir pendant près d'un mois les fonctions de Chef du Service des Renseignements de la colonne du Nord et s'en est parfaitement acquitté. »

**LE GUEVEL**, Capitaine, Chef du Bureau du Cercle de Fez.

« S'acquitte de ses très importantes fonctions d'une façon tout à fait remarquable, grâce à une puissance de travail peu commune, à ses connaissances approfondies de la Région et à ses belles qualités de caractère et de jugement. Malgré les circonstances particulièrement délicates dues à la propagande incessante de nos ennemis intérieurs et extérieurs, le Capitaine LE GUEVEL a su maintenir parmi les indigènes de son Cercle une confiance qui ne s'est jamais démentie. »

**MATERNE**, Capitaine du Cercle de Fez.

« A fait preuve des plus belles qualités dans l'organisation et le commandement d'un groupe de quatre cents partisans Cheraga, chargé de protéger les tribus soumises de la rive gauche de l'Ouerrah contre les incursions des Djebala. »

**SAVIN**, Capitaine d'Infanterie, Chef du Bureau des Renseignements de Sefrou.

« A su, par sa politique habile, donner de l'air à ce poste qui était précédemment bloqué par les tribus insoumises et a étendu son rayon d'action vers l'Est, bien au delà du Sebou. »

**TRENGA**, Officier Interprète de 1<sup>re</sup> classe, du Bureau Régional de Fez.

« A reçu les félicitations du Résident Général pour une notice très documentée et très bien étudiée sur les Branès. Ce travail, paru un peu avant les opérations des Branès, a contribué à faciliter notre installation dans

« cette tribu et l'exercice de notre contrôle. S'est signalé, en outre, par d'autres travaux, notamment sur les populations berbères de la Région de Fez. »

CHEYNES, Médecin Aide-Major de 1<sup>re</sup> classe de territoriale.

« A bien voulu consacrer son dévouement, sa science et son âme charitable au secours des miséreux du village des mendiants de Fez, milieu dans lequel étaient littéralement abandonnées toutes les affections les plus répugnantes des nombreux infirmes et déshérités du sort. »

PASTIER, Lieutenant Commandant le détachement de la Compagnie 13/18 du Train des Equipages.

« Au cours des opérations chez les Branès, du 21 au 23 janvier et du 5 au 9 mai 1915, a commandé le groupe du convoi avec une grande énergie et une grande activité. En particulier le 23 janvier, dans un moment difficile, a réussi à limiter les pertes de matériel et à sauver la plus grande partie des munitions. »

THIERRY, Chef de Bataillon breveté de l'Infanterie Coloniale, Chef d'Etat-Major de la Subdivision de Fez.

« Ayant préparé avec un soin minutieux l'organisation de la colonne du Nord, a ensuite dirigé l'exécution des services avec une habileté consommée, sachant jouer avec aisance des organes complexes de cette colonne, formée d'éléments venus de trois régions différentes et devant se ravitailler par plusieurs bases. Facilite la tâche de chacun par la clarté avec laquelle il rédige les ordres. Ne se laisse influencer ni par la fatigue des longues marches, ni par l'ardeur de la température ; conserve sous le feu de l'ennemi tout son sang-froid et toute sa lucidité d'esprit. A la plus large part dans le succès des opérations de la colonne du Nord. »

MOUCHET, Chef de Bataillon du 3<sup>e</sup> Bataillon du 2<sup>e</sup> Etranger.

« S'est particulièrement distingué à la tête du 3<sup>e</sup> Bataillon du 2<sup>e</sup> Etranger pendant la colonne du Nord. A vigoureusement conduit son Bataillon en enlevant les villages d'El Kelaa et d'El Chaabna au combat d'avant-garde du 25 juin 1915, dans un pays très dur, en pleine montagne. »

AMEIL, Lieutenant du 9<sup>e</sup> Escadron de Spahis Marocains.

« A donné l'exemple du plus grand courage pendant les journées des 4 et 5 juin 1915 au Djebel Touf, ayant montré un entrain communicatif à toute sa troupe qu'il a su maintenir au combat dans une situation fort critique, ses munitions étant épuisées. »

CRÉPIN, Capitaine Commandant le 7<sup>e</sup> Goum mixte.

« Le 8 juin 1915, au combat de Ahla, s'est maintenu sous la ligne des tirailleurs de son Goum et d'un groupe de partisans, y assurant, par sa brillante attitude sous un feu violent et son ascendant moral, l'énergique exécution de la mission de protection qui lui était confiée. »

CRAPON, Sous-Lieutenant du 17<sup>e</sup> Goum.

« Au combat du 1<sup>er</sup> juin, à Sidi Messaoud, a, avec quelques goumiers peu instruits et quelques partisans, tenu en respect, jusqu'à épuisement des munitions, de forts contingents ennemis qui menaçaient de lui couper la retraite. »

GIABICANI, Lieutenant du 5<sup>e</sup> Escadron de Spahis Marocains.

« Le 24 mai 1915, sur le Djebel Asdem, a protégé pendant plus d'une heure le flanc droit du groupe contre un ennemi bien supérieur en nombre. Débordé et menacé d'être entouré, s'est retiré, sans attendre des renforts. A la tête de ceux-ci, prit une offensive vigoureuse, débâyla tout le sommet du Djebel et en repoussa les Marocains qui laissèrent sur le terrain plusieurs tués et des fusils. »

SAMBA DIALLO, Sergent indigène, 4<sup>e</sup> Compagnie du 15<sup>e</sup> Bataillon Sénégalais.

« Le 17 juin 1915, au Fort Kappler, belle attitude au feu. Par son calme, son sang-froid, la justesse de son tir, a empêché les Marocains de dépouiller deux Sénégalais tués et d'achever un adjudant qui venait de tomber. »

ABDERRAHMAN BEN M'HAMMOUN, matricule 133, du 8<sup>e</sup> Goum mixte Marocain à cheval.

« Le 17 juin 1915, au combat d'El Ançar, s'est spontanément précipité dans un ravin où était caché un Djebala qui venait de tuer cinq militaires à bout portant. A contribué à le mettre hors de cause. »

HANOTE, Capitaine d'Artillerie breveté, de l'Etat-Major du Général Commandant Général du Nord.

« Officier d'Etat-Major de valeur exceptionnelle ; s'est particulièrement distingué au cours des opérations de la colonne du Nord (mai-juin 1915), où il a fait preuve de qualités militaires hors de pair. »



Un extrait de l'ordre ci-dessus devra être annexé au dossier du personnel des Officiers sus-visés.

Pour les sous-officiers, les félicitations seront portées au carnet de notes.

Les autres militaires recevront individuellement, par le soin de leur Chef de Corps, copie conforme des félicitations les concernant.

Fait à Rabat, le 3 Septembre 1915.

Le Commissaire Résident Général,  
Commandant en Chef,

LYAUTEY.

**ARRÊTÉ RÉSIDENTIEL DU 4 SEPTEMBRE 1915**  
portant modifications à l'Arrêté organique constituant  
des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agricul-  
ture et des Chambres d'Agriculture.

LE COMMISSAIRE RESIDENT GENERAL,

Vu l'Arrêté Résidentiel du 29 juin 1913, portant cons-  
titution de Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agricul-  
ture à Casablansa et à Rabat ;

Vu les Arrêtés Résidentiels du 29 juin 1914, portant  
constitution de Chambres de Commerce, d'Industrie et  
d'Agriculture à Marrakech et à Mazagan ;

Vu l'Arrêté Résidentiel du 30 juin 1914, portant  
constitution d'une Chambre d'Agriculture spéciale à Rabat,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article 2 de l'Arrêté organique  
du 29 juin 1913 et l'article 2 de l'Arrêté du 30 juin 1914  
sont modifiés comme suit :

La présidence des Chambres de Commerce, d'Industrie  
et d'Agriculture et des Chambres d'Agriculture appartient  
au Commandant de la Région ou du Territoire.

En cas d'absence du Commandant de la Région ou  
du Territoire, la présidence des dites Chambres est exercée  
par le Consul de France, vice-président.

ART. 2. — Les Chefs des Services Municipaux ont  
entrée aux séances des dites Chambres. Ils y assistent à  
titre consultatif.

ART. 3. — L'article 5 de l'Arrêté organique du 29 juin  
1913 et l'article 5 de l'Arrêté du 30 juin 1914 sont modifiés  
comme suit :

La Chambre nomme, tous les ans, au mois de janvier,  
parmi ses membres, un deuxième vice-président, un secré-  
taire et un trésorier. Les nominations sont faites à la  
majorité absolue au premier tour de scrutin. Au second  
tour, la majorité relative suffit et, en cas de partage, l'élec-  
tion a lieu au bénéfice de l'âge. Il est procédé au vote par  
scrutin secret. Le Commandant de la Région ou du Terri-  
toire statuera, sauf recours devant le Commissaire Résident  
Général, sur les réclamations relatives à la nomination du  
Bureau.

ART. 4. — L'article 6 de l'Arrêté organique du 29 juin  
1913 et l'article 6 de l'Arrêté du 30 juin 1914 sont modi-  
fiés comme suit :

La Chambre se réunit quatre fois par an, dans la pre-  
mière quinzaine des mois de février, mai, août et novem-  
bre, au siège de la Région ou du Territoire ou dans tout  
autre local désigné à cet effet. Elle peut être réunie en  
séance extraordinaire, sur l'initiative de son président. Les  
convocations pour les séances ordinaires et extraordinaires  
sont adressées par le président à chacun des membres de  
la Chambre, par écrit, trois jours francs au moins avant  
le jour où la réunion doit avoir lieu.

Fait à Rabat, le 4 septembre 1915.

Le Commissaire Résident Général,  
LYAUTEY.

**ARRÊTÉ DU DIRECTEUR DE L'OFFICE  
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES**  
transformant en établissement de facteur-receveur des  
Postes et des Télégraphes le Bureau télégraphique  
militaire de Mechra Bel Ksiri.

LE DIRECTEUR DE L'OFFICE  
DES POSTES ET DES TELEGRAPHES,

Sur la proposition du Chef du Service des Postes et  
des Télégraphes,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le Bureau Télégraphique mili-  
taire de Mechra bel Ksiri est fusionné à partir du 16 sep-  
tembre avec l'établissement de facteur-receveur des Postes,  
qui est transformé, à partir de la même date, en établis-  
sement de facteur-receveur des Postes et des Télégraphes.

ART. 2. — Le Chef du Service des Postes et des Télé-  
graphes est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Rabat, le 24 août 1915.

Le Directeur de l'Office des Postes et des Télégraphes,  
DE FABRY.

**ARRÊTÉ DU DIRECTEUR DE L'OFFICE  
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES**  
portant création d'une recette des Postes et des Télégra-  
phes de plein exercice à Fédhala

LE DIRECTEUR DE L'OFFICE  
DES POSTES ET DES TELEGRAPHES,

Sur la proposition du Chef du Service des Postes et  
des Télégraphes,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'agence postale de Fedhala est  
transformée en recette des Postes et fusionnée avec la  
recette des Télégraphes, à partir du 16 septembre 1915.

ART. 2. — Il est créé à Fedhala, à partir de la même  
date, une recette simple des Postes et des Télégraphes de  
plein exercice.

ART. 3. — Le Chef du Service des Postes et des Télé-  
graphes est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Rabat, le 24 août 1915.

Le Directeur de l'Office des Postes et des Télégraphes,  
DE FABRY.

**ARRÊTÉ DU DIRECTEUR DE L'OFFICE  
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES**  
portant création d'une recette des Postes et des Télégra-  
phes de plein exercice à Figuig.

LE DIRECTEUR DE L'OFFICE  
DES POSTES ET DES TELEGRAPHES,

Sur la proposition du Chef du Service des Postes et  
des Télégraphes,

## ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Une recette des Postes et des Télégraphes de plein exercice est créée à Figuig, à partir du 16 septembre 1915.

ART. 2. — Le Chef du Service des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Rabat, le 24 août 1915.

Le Directeur de l'Office des Postes et des Télégraphes,  
DE FABRY.

### ARRÊTÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES TRAVAUX PUBLICS

autorisant le Comptoir Métallurgique du Maroc à établir un dépôt d'explosifs près de Casablanca.

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES TRAVAUX PUBLICS,

Vu le Dahir du 14 janvier 1914, réglementant l'importation, la circulation et la vente des explosifs au Maroc et fixant les conditions d'installation des dépôts ;

Vu la demande en date du 24 juin 1915, formée par le Comptoir Métallurgique du Maroc, à l'effet d'être autorisé à établir un dépôt d'explosifs sur le territoire du Contrôle Civil de Casablanca-Banlieue ;

Vu les plans annexés à la dite demande et les pièces de l'enquête à laquelle il a été procédé ;

Vu les avis du Contrôleur Civil de Casablanca-Banlieue, du Chef du Génie et du Colonel Commandant la Région ;

Sur les propositions du Service des Mines,

## ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le Comptoir Métallurgique du Maroc est autorisé à établir un dépôt permanent d'explosifs, et notamment de dynamite, exclusivement destiné à la vente, sur le territoire de Casablanca-Banlieue, sous les conditions énoncées aux articles suivants.

ART. 2. — Le dépôt sera établi à l'emplacement marqué sur le plan topographique au 1/5.000 et conformément aux plans d'ensemble et de détails produits avec la demande, lesquels plans resteront annoncés au présent Arrêté. Le dit emplacement est situé à 600 m. environ au N. O. de la nouvelle route Casablanca-Mazagan et à 400 m. au N. E. de la limite du camp d'aviation militaire.

Le dépôt comprendra deux bâtiments : le dépôt proprement dit et le magasin des mèches et détonateurs.

ART. 3. — Les bâtiments seront, dans toutes les parties, de construction légère et comporteront un plafond et un faux grenier ; des évents, fermés par une toile métallique, seront aménagés de façon à assurer une large ventilation.

Les toitures non métalliques devront être aussi légères que possible et présenter une saillie suffisante pour protéger les évents supérieurs contre les rayons directs du

soleil. Le dépôt proprement dit sera fermé par une porte pleine à double paroi munie d'une serrure de sûreté.

Les pièces métalliques donnant lieu généralement à des projections dangereuses, il conviendra d'en limiter le plus possible l'emploi dans la construction.

Des mesures seront prises pour assurer l'écoulement des eaux de pluie et les éloigner du dépôt.

ART. 4. — Le sol et les parois du dépôt seront rendus imperméables de manière à préserver les explosifs contre l'humidité.

Les dimensions du dépôt, ainsi que ses dispositions, seront telles que la vérification et la manutention des caisses puissent se faire aisément. Les caisses ne devront jamais s'élever à plus de 1<sup>m</sup>60 au-dessus du sol.

ART. 5. — Le dépôt sera entouré d'une levée en terre continue, gazonnée ou défendue par des fascines. Le talus intérieur sera constitué, sur une épaisseur de 0<sup>m</sup>50, avec des terres débarrassées de pierres. Ce talus, dont la pente sera aussi raide que le permettra la nature du remblai, aura son pied à un mètre de distance du soubassement du bâtiment et sa crête à un mètre au moins au-dessus du niveau du faite de ce bâtiment.

La levée conservera, au niveau de la dite crête, une largeur minimum de un mètre. Elle ne pourra être traversée, pour l'accès du dépôt, que par un passage couvert ne débouchant pas au droit de la porte ; elle sera entourée par une forte clôture défensive en planches jointives, de 3 mètres de hauteur, placés à un mètre du pied du talus extérieur. La partie supérieure de cette clôture ne sera pas coupée par la baie d'accès qui y sera ménagée, laquelle aura une hauteur maximum de 2 mètres et sera fermée par une porte solide pourvue d'une serrure de sûreté.

ART. 6. — Le dépôt sera placé sous la surveillance d'un agent spécialement chargé de sa garde.

Le logement du gardien sera relié aux portes du dépôt par des communications électriques établies de telle façon que l'ouverture des portes ou la simple rupture des fils de communication fasse fonctionner automatiquement une sonnerie d'avertissement placée à l'intérieur du logement.

Le dépôt sera protégé contre la foudre d'une manière efficace.

ART. 7. — La quantité maximum d'explosifs que le dépôt pourra recevoir est fixée à vingt mille kilogrammes de dynamite et cent mille détonateurs.

Conformément à l'article 6 du Dahir du 14 janvier 1914, à ces explosifs, pourront être substitués, pour le tout ou pour partie, des explosifs d'autres natures, à condition que les explosifs substitués ne présentent pas au choc ou à l'inflammation directe une sensibilité supérieure à celle des explosifs qu'ils remplacent et que leur présence ne soit pas de nature à augmenter les risques d'explosion ; mais, en tout état de cause, le poids total des explosifs emmagasinés ne devra pas dépasser 20.000 kilos.

ART. 8. — Les manutentions dans le dépôt seront confiées à des hommes expérimentés. Les caisses d'explosifs ne

devront être ouvertes qu'en dehors de l'enceinte du dépôt. Les matières inflammables, les matières en ignition, les pierres siliceuses, les objets en fer seront formellement exclus du dépôt et de ses abords. Il est interdit de pénétrer dans le dépôt avec une lumière.

La clôture extérieure ne sera ouverte que pour le service du dépôt.

Il sera toujours tenu en réserve, à proximité du dépôt, des approvisionnements d'eau et de sable ou tout autre moyen propre à éteindre un commencement d'incendie.

ART. 9. — La Société permissionnaire devra constamment tenir à jour le registre d'entrée et de sortie prévu à l'article 7 du Dahir du 14 janvier 1914.

ART. 10. — En ce qui concerne l'importation des explosifs destinés à alimenter le dépôt et la vente de ces explosifs aux particuliers, la Société permissionnaire se conformera aux prescriptions des Titres II et III du Dahir sus-visé. Elle se conformera également, en cas d'insurrection ou de troubles graves dans le pays, aux instructions qui lui seront données par l'Autorité militaire, en application de l'article 9 du même Dahir.

ART. 11. — La Société permissionnaire sera tenue d'emmagasiner les caisses d'explosifs de manière à éviter l'encombrement et à faciliter aux fonctionnaires chargés de la surveillance leurs vérifications ; elle devra fournir à ces agents la main d'œuvre, les poids, les balances et autres ustensiles nécessaires à leurs opérations.

ART. 12. — A toute époque, l'Administration pourra prescrire telles autres mesures qui seraient jugées nécessaires dans l'intérêt de la sécurité publique.

ART. 13. — Avant que le dépôt puisse être mis en service, les travaux seront vérifiés par un fonctionnaire du Service des Mines qui s'assurera que toutes les conditions imposées par le présent Arrêté sont remplies.

Une décision du Directeur Général des Travaux Publics autorisera ensuite, s'il y a lieu, la mise en service du Dépôt.

ART. 14. — Les droits des tiers sont réservés. Nonobstant la présente autorisation, le permissionnaire reste responsable vis-à-vis des tiers des dommages pouvant résulter de son installation.

Fait à Rabat, le 31 août 1915.

Pour le Directeur Général,

Le Directeur-Adjoint,  
JOYANT.

### NOMINATION dans le corps des Interprètes

Par Arrêté Résidentiel en date du 14 août 1915,  
M. BAKHUS NAGIB, Interprète titulaire de 3<sup>e</sup> classe,  
est nommé Adjoint au Chef du Bureau de la Traduction  
et Secrétariat Général du Gouvernement Chérifien.

### NOMINATION

Par Arrêté Résidentiel en date du 5 septembre 1915,  
M. GOULVEN, Sous-Chef de Bureau, chargé du Bureau  
Economique de Casablanca, est désigné pour remplir,  
accessoirement à son emploi actuel, les fonctions de Secré-  
taire de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agricul-  
ture de Casablanca.

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS IMPORTANT

La Direction du Bulletin Officiel a l'honneur de faire  
remettre à ses abonnés la table alphabétique des matières  
insérées dans la partie officielle du Bulletin durant l'année  
1914 (du numéro 62 au numéro 114 inclus).

Une table chronologique est actuellement en prépara-  
tion ; elle sera délivrée dans le courant du mois prochain.

### SITUATION POLITIQUE ET MILITAIRE DE LA ZONE FRANÇAISE DU MAROC à la date du 12 Septembre 1915

Région Taza-Fez. — Les Riata et les Beni Ouarain  
demeurent partagés sur la conduite à tenir. Les agitateurs  
qui les travaillent voient leur autorité très contestée et les  
efforts qu'ils font en vue d'amener une action d'ensemble  
de toutes les tribus de la région de Taza restent stériles.

Dans la journée du 7 septembre, le groupe mobile de  
Taza s'est porté sur Djebba. Sa marche s'est effectuée sans  
incidents ; durant l'installation du bivouac, quelques coups  
de feu ont été tirés à grande distance par les groupes  
Riata ; le canon les a facilement dispersés. En vue d'assu-  
rer une sécurité plus grande de la ligne d'étapes et de la voie  
ferrée M'çoun-Taza, et aussi pour exercer une surveillance  
plus serrée des agissements Riata et Beni Ouarain, un poste  
a été créé à Djebba.

Sur le front de l'Ouergha et dans le Gharb, la situa-  
tion tend toujours à s'améliorer. Un détachement du  
groupe d'observation d'Aïn Defali a fait sa jonction au  
poste récemment installé des Oulad Otman avec un deta-  
chement venu de la Kelaa des Sless. Ce mouvement s'est  
effectué sans aucun incident.

Région Meknès. — Sur le front Zaïan et Beni M'guild,  
plusieurs djouch dissidents ont tenté un coup de main  
sur les douars ralliés ou les postes avancés. L'activité et  
la vigilance de notre réseau de surveillance ont fait échouer  
tous les projets des rebelles.

Région de Marrakech. — Les contingents maghzen de  
la région de Tiznit et la harka de Taroudant viennent  
d'avoir plusieurs engagements heureux avec les contin-

gents libistes. Le 2 septembre, les partisans du Caïd Ayad, des Aït Jerrar, repoussent une attaque des rebelles et leur infligent de grosses pertes. Les 4 et 5 septembre, Haida ou Mouïs et le Pacha de Tiznit prennent une vigoureuse offensive contre les rassemblements signalés au Sud de Tiznit et sur la côte non loin d'Aglou. Ces actions combinées avec un bombardement des douars dissidents du littoral, effectué par un bateau de guerre, obtiennent un plein succès. L'ennemi chassé de ses positions bat précipitamment en retraite.

En vue de prévenir tout retour offensif des rebelles, les forces maghzen restent en observation autour de Tiznit.

\* \* \*

En présence du Délégué de Sa Majesté le Sultan et des représentants des puissances alliées et neutres, le Commissaire Résident Général de France au Maroc, entouré des autorités civiles et militaires de la Résidence et des Régions, a procédé, le 5 septembre, à Casablanca, à l'ouverture officielle de l'Exposition franco-marocaine. Une grande affluence d'Européens et d'Indigènes, venus de tous les points de la zone française, assistaient à cette manifestation de l'œuvre pacifique poursuivie sans relâche, malgré les événements, dans le Protectorat et de la continuité de l'activité économique de la France et de l'Empire Chérifien.

## DIRECTION DE LA SANTÉ ET DE L'ASSISTANCE PUBLIQUES

### Rapport mensuel (Août 1915)

74.348 consultations ont été données pendant le mois par les formations de l'Assistance publique.

10.853 vaccinations ont été pratiquées.

Une commission s'est réunie sous la présidence de M. le Secrétaire Général du Protectorat pour examiner un avant-projet de règlement sur l'organisation du Service Sanitaire Maritime dans la zone française de l'Empire Chérifien présenté par la Direction Générale du Service de Santé.

La commission, après délibération et mise au point de certains articles, a adopté le projet présenté par la Direction Générale du Service de Santé, et qui sera prochainement soumis à M. le Ministre des Affaires Etrangères.

Le groupe sanitaire mobile pour la Région de Rabat se reconstitue sous la direction du médecin major Julian et sera prêt à fonctionner dès les premiers jours d'automne.

## ANNONCES

La Direction du « Bulletin Officiel » décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

### Annonces judiciaires, administratives et légales

#### EXTRAIT

du Registre du Commerce tenu au Secrétariat-Greffier du Tribunal de Première Instance de Casablanca, en vertu des articles 19 et suivants du Dahir formant Code de Commerce.

D'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Jacques, Camille, Barthélemi QUESNEL, notaire à Dieppe (Seine-Inférieure), le 20 juillet 1915, portant la mention suivante :

« Enregistré à Dieppe A. C., le 20 juillet 1915, folio 21, case 16. Reçu : 112 francs et 5 centimes. Signé : BILLOT. »

Et dont une expédition est déposée au Secrétariat-Greffier du Tribunal de première Ins-

tance de Casablanca, conformément à l'article 57 du Dahir formant Code de Commerce.

Contenant les clauses et conditions civiles du mariage projeté entre :

M. Marcel-Simon ALTROFF, commerçant en vins et transitaire en douane, demeurant à Casablanca (Maroc), actuellement mobilisé comme soldat au 2<sup>e</sup> Bataillon de marche de la Chaoufa (Maroc Occidental), en subsistance à bord du transport *Mogador*, en ce moment dans le port de Dieppe.

Et Mademoiselle Suzanne-Marie QUESNE, sans profession, demeurant à Dieppe, Grande Rue, numéro 120.

Il appert que les futurs époux ont adopté pour base de leur union le régime de la communauté réduite aux

acquêts et que, toutefois, certains biens de la future épouse ont été soumis au régime dotal.

Pour extrait :

Le Secrétaire-Greffier en Chef,  
NERRIERE.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE  
DE CASABLANCA

Réunion des Faillites et Liquidations judiciaires du **MARDI 21 SEPTEMBRE 1915**, à 10 heures du matin.

Juge Commissaire :  
M. LOISEAU

Liquidation judiciaire Samuel BENZAQUEN, négociant à Casablanca ; deuxième vérification de créances ; liquidateur : M. ALACCHI.

Liquidation judiciaire David S. KADOSCH, négociant à Casablanca ; concordat ou état d'union ; liquidateur : M. ALACCHI.

Faillite M'HAMED BENOHOUD, ex-négociant à Casablanca ; concordat ou état d'union ; M. MESSICA, syndic.

Faillite Joseph S. COHEN, ex-négociant à Casablanca ; reddition des comptes ; M. MESSICA, syndic.

Faillite HADJ HADJI SEFIANI, ex-négociant à Casablanca ; délai de 20 jours pour la production des titres de créances ; M. ALACCHI, syndic.

Casablanca,  
le 10 septembre 1915.  
Le Secrétaire-Greffier en Chef,  
NERRIERE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes d'Occupation  
du Maroc OccidentalService  
des Subsistances Militaires

## AVIS AU PUBLIC

Le LUNDI 18 OCTOBRE 1915, à 15 heures, il sera procédé à la 1<sup>re</sup> Sous-Intendance Militaire de Casablanca, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, de la fourniture des denrées désignées ci-après :

Sucre cristallisé : 400 quintaux métriques ;

Café vert : 100 quintaux métriques,

livrables dans les magasins du Service des Subsistances Militaires de Casablanca.

En cas d'insuccès de l'adjudication, et, le cas échéant, du concours consécutif, la réadjudication aura lieu sans nouvel avis le lundi 30 octobre 1915, aux mêmes lieu et heure.

Pour tous autres renseignements, s'adresser au Sous-Intendant Militaire du 1<sup>er</sup> service à Casablanca.

## CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 75.000.000 de francs

FONDÉE EN 1881

Siège Social : ALGER — Siège central : PARIS, 43, Rue Cambon  
54 Succursales et Agences en France, Algérie et Tunisie

AU MAROC : TANGER, CASABLANCA, FEZ, MAZAGAN, MOGADOR, OUDJDA, RABAT, SAFFI, MARRAKECH

## TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

Prêts fonciers — Ordres de Bourse — Location de coffres-forts — Change de Monnaies — Dépôts et Virements de Fonds — Escompte de papier — Encaissements — Ouverture de Crédit.

## PRODUITS FÉLIX POTIN DE PARIS

Maison J. ROBIC, à Rabat

Rue des Consuls — Succursale Rue El-Gza

Fondée au Maroc en 1894

Maison la plus ancienne et la mieux approvisionnée de tout le Maroc

## Alimentation Générale

Expéditions dans l'Intérieur

DEMANDER LE CATALOGUE DE LA MAISON

## Banque d'État du Maroc

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège Social : TANGER

AGENCES :

Casablanca, Larache, Marrakech,  
Mazagan, Mogador, Oudjda,  
Rabat, Saffi

## ENTREPRISE

de

## Charpente &amp; Menuiserie

PLANS et DEVIS

: : sur demande : :

GUIGNARD & C<sup>ie</sup>

Avenue de Casablanca

Près le Palmarium : :

: : RABAT : :

## GAZ THERMOLUX

pour ECLAIRAGE et CUISINE

Le plus économique à 0.25 le mètre cube

## Extincteur à mousse "LE PARFAIT"

Adopté par les Marines  
Française, Anglaise et Allemande

## DÉSINFECTANT L'ANIOS

Antiseptique, Désodorisant, Microbicide le plus  
énergique, le moins cherNOTTÉGHEN & C<sup>ie</sup>

S'adresser F. PARADIS, boîte 191

CASABLANCA

## J. DAVID

Exportation

ACHATS AU COMPTANT DE TOUS

Chiffons, Cornes, Laines, Grins,  
Peaux, Vieux métaux, etc...Se rend sur les lieux  
et sur demande

Adresse: Boîte postale 409

CASABLANCA